

Privilège—M. W. Baker

matière à privilège, cela regarde le ou les journalistes en cause, et ils auront leur compte à régler avec les députés de l'opposition qui les ont fait tomber dans ce piège-là.

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, la question dont nous sommes saisis est beaucoup plus grave que ne veut nous le faire croire le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) . . .

M. Knowles: Le président du Conseil privé.

M. Beatty: D'après la décision que vous avez rendue tout à l'heure, le gouvernement doit assumer sa responsabilité de sauvegarder le caractère confidentiel du budget des dépenses.

● (1740)

La question de privilège que vous avez tranchée plus tôt avait été soulevée par des députés de ce côté-ci, par mon voisin, le député de Capilano (M. Huntington). Elle portait sur un seul point, à savoir si les privilèges des députés avaient été violés du fait qu'ils n'ont pas été admis à la conférence de presse qui a été donnée à huis clos. C'est sur cette question que portait votre décision.

La question qui est soulevée par le leader de l'opposition officielle à la Chambre, est très différente. Il arrive que, par suite de la décision du président du Conseil du Trésor, des députés se sont vu refuser l'accès direct à des informations relatives à ces prévisions. Toutefois, les Canadiens, d'un océan à l'autre, qui ont pu avoir accès au contenu de la dépêche de la PC, ont été informés à fond des prévisions avant même que le Parlement en soit, lui, officiellement informé.

Si je comprends bien, mon collègue le député de Nepean-Carleton va vous transmettre une copie de la dépêche de la PC, mais pour que vous sachiez à quand remonte la fuite, je vous signale la mention qui figure en haut de la page: «Texte distribué à l'avance, pour communication par téléscripteur, peut-être vers 3 h 45 HNE aujourd'hui.» C'est donc dire que, depuis déjà deux heures environ, les gens qui ont un service de dépêches de la PC disposent de ces renseignements.

Les ministériels prétendent peut-être que comme il était question de transmission vers 3 h 45, ainsi l'embargo a été respecté; mais le fait est que tout Canadien ayant accès au service de dépêche de la PC avait aussi accès à ces renseignements. Ainsi, la copie que j'ai ici provient du téléscripteur du service de recherches des progressistes conservateurs. Nous sommes donc dans une situation ridicule: les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont vu refuser, par suite de la décision du président du Conseil du Trésor, l'occasion d'avoir d'avance des renseignements sur les prévisions budgétaires, sous prétexte que la sécurité devait être respectée, qu'on craignait des fuites, alors qu'en fait ils pouvaient les obtenir du service de dépêches de la PC au centre de recherches des progressistes conservateurs. Ce qui montre bien . . .

Une voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: Je tiens à avertir le député qu'il ne faut pas faire de rapprochement entre ces deux questions. Tout

d'abord, j'ai rendu une décision sur la première. Il n'existe pas nécessairement de lien entre elles. De toute façon, le député ne peut pas se référer à une décision que j'ai déjà prise. J'écouterai toutefois ce qu'il a à dire à propos de cette question de privilège-ci. Cela m'intéresse d'entendre ses arguments.

M. Beatty: Bien volontiers, madame le Président. Je dis simplement pourquoi l'interprétation que le leader du gouvernement à la Chambre a faite de votre décision est extrêmement injuste, et pourquoi les députés en cas d'interdiction se trouvent dans une situation très précaire si celle-ci se limite à eux et si on n'arrive pas à la faire respecter.

Certes, c'est bien pour cela que l'on a tenu une séance d'information à huis clos. On a dit que c'était un huis clos. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que c'était un huis clos; le président du Conseil du Trésor aussi.

On présume qu'il y a eu huis clos parce que le gouvernement a jugé que la publication prématurée de ces renseignements serait contraire à son intérêt. Il a cru de son devoir, que confirme la tradition parlementaire, de déposer ces prévisions de dépenses au Parlement d'abord, avant de les rendre publiques. Pourtant, nous apprenons qu'elles ont été distribuées dans tout le Canada avant d'être soumises au Parlement. Ces prévisions n'ont pas été officiellement déposées au Parlement en dépit du fait que les Canadiens d'un océan à l'autre ont maintenant ces données en main.

Comme mon collègue le député de Nepean-Carleton l'a signalé, la bourse est encore ouverte sur la côte ouest. Ces Canadiens, entre autres, s'intéressent au cours des actions de l'industrie de défense. Vous avez peut-être lu la nouvelle de la Presse canadienne au sujet des dépenses militaires accrues pour les chars, les avions et autre équipement.

Si c'est de la foutaise et si cela n'inquiète pas la Chambre, pourquoi a-t-on refusé de nous renseigner? Si le fait de rendre publiques prématurément ces informations ne risquait pas de nuire à l'intérêt public, pourquoi a-t-on donné ordre de ne pas les divulguer, et pourquoi a-t-on dit aux députés qu'ils ne pouvaient pas en prendre connaissance?

Je considère qu'on a porté gravement atteinte aux privilèges des députés. A mon avis, madame le Président, vous devez admettre que la question de privilège semble fondée de prime abord et qu'il convient de renvoyer cette affaire au comité permanent des privilèges et élections. Je trouve que le président du Conseil du Trésor est responsable des décisions que prennent ses collaborateurs et qu'il est responsable de la sécurité des informations concernant son ministère au même titre que le ministre des Finances (M. MacEachen) est responsable de la sécurité du budget fédéral; s'il devait y avoir des fuites sur le contenu du budget, le ministre des Finances serait forcément obligé de démissionner, quelle que soit la personne qui ait divulgué ces informations. Il existe assez de précédents en la matière.

Le ministre est responsable du secret de ses prévisions. S'il y a eu une fuite, il doit présenter sa démission.